



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

**BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA
LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES
2013-2014**

Ministère de la Justice du Canada

Ministre responsable	Peter Gordon MacKay, ministre de la Justice et procureur général du Canada
Hauts fonctionnaires responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	<p> Sous-ministre délégué et champion des langues officielles, ministère de la Justice Pierre Legault 284, rue Wellington Pièce ÉCE-4175 Ottawa, ON K1A 0H8 Tél. : 613-941-4073 Télééc. : 613-941-4074 pierre.legault@justice.gc.ca </p> <p> Sous-procureure générale adjointe déléguée et co-championne des langues officielles Elisabeth Eid 365, Avenue Laurier Ouest Édifce Jean Edmonds, Tour Sud 15ième étage Pièce D-1591 Ottawa, ON K1A 1L1 Tél. : 613-948-1463 Télééc. : 613-957-7840 elisabeth.eid@justice.gc.ca </p> <p> Directeur et avocat général – Direction des langues officielles Secteur du droit public Michel Francoeur 180, rue Elgin Pièce BAR-729 Ottawa, ON K1A 0H8 Tél. : 613-954-3187 Télééc. : 613-954-3294 michel.francoeur@justice.gc.ca </p>

	<p>Directeur adjoint et avocat-conseil par intérim – Direction des langues officielles Secteur du droit public Mathieu P. Langlois 180, rue Elgin Pièce BAR-704 Ottawa, ON K1A 0H8 Tél. : 613-952-8353 Télé. : 613-954-3294 mathieu.langlois@justice.gc.ca</p>
<p>Coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41</p>	<p>Parnel Dugas Direction des langues officielles Secteur du droit public 180, rue Elgin Pièce BAR-708 Ottawa, ON K1A 0H8 Tél. : 613-954-3174 Télé. : 613-954-3294 parnel.dugas@justice.gc.ca</p>
<p>Coordonnateurs régionaux</p>	<p>Colombie-Britannique Tanya Punjabi Avocate Portefeuille du droit des affaires et droit réglementaire - Consultation Bureau régional de la Colombie-Britannique 900 – 800 rue Howe Vancouver, Colombie-Britannique V7Z 2S9 Tél. : 604-666-3768 Télé. : 604-666-7713 tanya.punjabi@justice.gc.ca</p> <p>Alberta Valérie Meier Avocate Services des affaires fiscales Région des Prairies 300, 10423 - rue 101, Tour EPCOR Edmonton (Alberta) T5H 0E7 Téléphone : 780-495-5882 Télécopieur : 780-495-3319 valerie.meier@justice.gc.ca</p>

Saskatchewan

Daryl Schatz
Directeur régional et avocat général
Contentieux des affaires civiles et des
services consultatifs
Région des Prairies
123, 2e Avenue Sud
10e étage
Saskatoon, SK S7K 7E6
Tél. : 306-975-5190
Télé. : 306-975-6240
daryl.schatz@justice.gc.ca

Manitoba

Julien Bédard
Avocat
Contentieux des affaires fiscales
Région des Prairies
Centennial House
310, avenue Broadway
Pièce 301
Winnipeg, MB R3C 0S6
Tél. : 204-983-0984
Télé. : 204-984-5434
julien.bedard@justice.gc.ca

Ontario

Diane Dagenais
Directrice régionale adjointe et avocate-
conseil
Bureau régional de l'Ontario
Tour Exchange
130, rue King Ouest
Pièce 3400
Toronto, ON M5X 1K6
Tél. : 416- 973-9711
Télé. : 416-954-8982
diane.dagenais@justice.gc.ca

Québec

Kim Sheppard
Avocate
Direction des affaires fiscales
Bureau régional du Québec
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest

Tour Est, 9e étage
Montréal, QC H2Z 1X4
Tél. : 514-283-8460
Télé. : 514-283-8427
kim.sheppard@justice.gc.ca

**Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick,
Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-
Labrador**

Kim Duggan
Conseillère juridique
Bureau régional de l'Atlantique
Tour Duke
5251, rue Duke
Pièce 1400
Halifax, NS B3J 1P3
Tél. : 902-426-9104
Télé. : 902-426-8796
kim.duggan@justice.gc.ca

Yukon

Alex Benitah
Directeur régional
Bureau du Yukon
300, rue Main
Pièce 310
Whitehorse, YT Y1A 2B5
Tél. : 867-667-3923
Télé. : 867-667-3934
alex.benitah@justice.gc.ca

Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Alexandre Larouche
Directeur général régional adjoint
Bureau des Territoires du Nord-Ouest
5019-52e Rue, 2e étage Nova Plaza
CP 2052
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A
2P5
Tél. : 867-920-6012
Télé. : 867-920-6025
alexandre.larouche@justice.gc.ca

DES RÉSULTATS CONCRETS

1. Quelles initiatives marquantes votre institution veut-elle souligner concernant le développement des **communautés de langue officielle en situation minoritaire** ? Quels sont les effets concrets de ces initiatives dans/pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire ? Quel est le principal facteur de succès de ces initiatives ?

Le Ministère continue d'appuyer financièrement des projets et des activités d'organismes provenant des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que des organismes voués à la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le succès de ces initiatives relève des valeurs ministérielles qui sont reflétées dans les résultats stratégiques du Ministère qui sont d'assurer l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible.

Voici quelques exemples d'initiatives marquantes:

Auberge francophone d'accueil et des services aux immigrants (Toronto, Ontario)

Un financement de 59 893 \$ pour l'année 2013-2014 a été octroyé par le *Fonds de soutien des familles* du Secteur des politiques pour la création d'ateliers de sensibilisation et d'information sur le droit familial aux immigrants qui se retrouvent en instance de séparation ou de divorce. Le projet offre aux nouveaux arrivants des ateliers qui abordent les thèmes tels que le divorce et la séparation, la garde des enfants, la pension alimentaire, les droits et les responsabilités parentales, l'impact de séparations ou de divorces sur les enfants, le recours en cas de violence et les services d'aide d'urgence. De plus, le projet inclut la création d'outils et de matériels promotionnels tels que des vidéos, des dépliants et des journaux communautaires.

Cette initiative a été conçue pour et par les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elle a pour effet de faciliter l'accès au système de justice familiale pour les parents qui divorcent ou qui se séparent, en leur offrant l'information nécessaire afin de se conformer à leurs obligations relatives aux pensions alimentaires, à la garde et aux droits de visite.

Cour provinciale du Nouveau-Brunswick

Sous l'égide du Conseil canadien des juges en chef (cours provinciales), la cour provinciale du Nouveau-Brunswick a développé un programme de formation en terminologie juridique appliquée en français (sous forme d'un tribunal-école) et

d'évaluation des compétences linguistiques à l'intention de la magistrature provinciale et territoriale. Les cours provinciales sont le point d'entrée pour la majorité des personnes accusées d'infractions au *Code criminel*, et à ce titre il s'agit d'un rouage primordial de l'accès à la justice dans les deux langues officielles et du droit d'être jugé dans sa propre langue officielle. À cette fin, le *Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles* de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés* a accordé un financement pluriannuel de trois ans (2013-2016) totalisant 1 138 452 \$.

Le projet comporte la tenue de sessions de formation pratique, la mise en œuvre d'un programme d'évaluation des compétences, la mise en œuvre d'un forum de concertation composé d'un juge de chaque province et territoire, ainsi que le développement d'un programme de mentorat.

Comme l'un des principaux facteurs de succès du projet, on note l'étroite collaboration qu'entretient la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick avec les divers intervenants-clés, notamment les juges de juridiction provinciale et territoriale des autres provinces et territoires, le Centre canadien de français juridique et la communauté locale de la Péninsule acadienne. Cette collaboration se matérialise tant dans l'élaboration du contenu de la formation et le développement du matériel pédagogique que dans la création d'une expérience d'immersion française totale entre les juges-apprenants et la communauté locale.

À long terme, le projet vise à étendre ses activités pour y inclure un volet en terminologie juridique en anglais pour les juges francophones du Québec et les juges francophones des provinces et territoires canadiens ayant besoin d'améliorer leurs connaissances terminologiques dans cette langue.

Concrètement, le projet permet aux juges d'acquérir les habiletés linguistiques nécessaires pour œuvrer en salle de cour dans les deux langues officielles afin d'assurer au justiciable que son droit d'être jugé dans sa langue officielle soit respecté partout au pays. Il permet aussi d'évaluer les compétences de chaque juge pour déterminer son niveau d'aisance linguistique en fonction des types d'audience qui peuvent lui être assignés (ex. : comparution, procès, audiences de remise en liberté, etc.). Ce dernier outil pourra être utilisé par les juges en chef afin de les assister dans l'assignation des ressources au bon endroit et en temps opportun au sein de l'appareil judiciaire.

Comme impact ultime de ce projet, les francophones hors Québec et les anglophones au Québec recevront plus de services juridiques dans leur langue ce qui leur facilitera un meilleur accès au système judiciaire.

Centre canadien de français juridique inc. (Winnipeg, Manitoba)

Dans le cadre du *Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles* de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation,*

immigration, communautés, un financement de 671 228 \$ a été accordé pour l'année financière 2013-2014 au *Centre canadien de français juridique* (CCFJ) pour son programme de formation pancanadienne auprès des intervenants provinciaux et territoriaux œuvrant au sein du système judiciaire.

L'organisme offre de la formation en français juridique et intervient sur le plan de la formation à haute intensité, ciblée et continue auprès des greffiers, des agents de probation, des procureurs provinciaux de la Couronne et des avocats de l'aide juridique, à l'exception du Québec et de l'Ontario. Des activités d'évaluation et des ressources autonomes d'apprentissage sont aussi offertes aux participants.

Les activités du Centre bénéficient déjà d'une solide réputation en matière de formation en terminologie juridique. L'intérêt des intervenants du système judiciaire pour l'apprentissage du français juridique se manifeste par la popularité du programme et le niveau élevé d'engagement des participants. Par ce programme de formation appliquée, le Centre contribue positivement et concrètement à l'augmentation du nombre d'intervenants judiciaires aptes à offrir des services judiciaires et extrajudiciaires dans les deux langues officielles. Chaque atelier de formation est adapté et conçu pour les besoins particuliers de chaque groupe d'intervenants. La formation comprend notamment des activités de simulations en milieu de travail, des séances de perfectionnement linguistique et de webinaires.

Faculté de droit, Université du Manitoba

Dans le cadre de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, un financement pluriannuel sur trois ans (2013-2016) pour un montant total de 481 465 \$ a été accordé par le *Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles* afin de renforcer la capacité de la Faculté de droit de l'Université du Manitoba (Robson Hall) d'offrir aux étudiants une formation en droit en français.

Le projet consiste à offrir un programme de cours obligatoires et optionnels en français aux étudiantes et étudiants en droit. Ces cours sont offerts en partie grâce à la participation des juristes francophones de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) qui agissent comme instructeurs. De plus, le projet offre un programme de jumelage en milieu de travail avec des juges et des stages à la Cour provinciale de Saint-Boniface. Le financement octroyé permet également d'appuyer les activités reliées à l'élaboration d'outils et de sonder l'intérêt des étudiants à poursuivre des études en droit en français au Manitoba, ainsi que l'identification des besoins de la population du Manitoba pour des services juridiques en français.

Ce projet constitue la deuxième phase d'un projet initié en septembre 2011 par la Faculté de droit pour répondre aux besoins exprimés par la communauté pour plus de services juridiques en français. Avec ce projet, les étudiants francophones et anglophones bilingues de la Faculté qui désirent exercer le droit dans les deux langues officielles auront l'opportunité d'acquérir des connaissances juridiques en français. Le

projet permet également de répondre aux besoins des citoyens francophones du Manitoba et des régions avoisinantes (nord de l'Ontario et la Saskatchewan).

En effet, une fois qu'ils ont gradué, ces étudiants devenus avocats peuvent servir, dans leur langue, les citoyens francophones du Manitoba et des régions avoisinantes.

Le projet crée donc des occasions d'apprentissage pour les étudiants qui souhaitent acquérir une formation juridique en français dans l'optique d'exercer un jour le droit en français. Ils seront ainsi en mesure de répondre aux besoins des membres de la communauté francophone de la région qui auront accès à un plus grand bassin d'avocats pouvant les servir dans la langue officielle de leur choix.

2. Quelles initiatives marquantes votre institution veut-elle souligner concernant la **promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne** ? Quels sont les effets concrets de ces initiatives dans la société canadienne? Quel est le principal facteur de succès de ces initiatives ?

Journée de la dualité linguistique 2013

Le 12 septembre 2013 le ministère de la Justice a souligné la Journée de la dualité linguistique 2013 en organisant plusieurs activités, tant dans la région de la capitale nationale que dans les bureaux régionaux de tout le pays. Ayant comme thème ministériel l'utilisation des nouvelles technologies de communication, les employés du Ministère étaient invités à utiliser le mot-clic bilingue sur Twitter : **#ollo2013** afin de participer en direct aux discussions sur les langues officielles ainsi qu'aux activités de la journée.

Rassemblés dans l'Atrium de l'Édifice commémoratif de l'Est à Ottawa, les employés du Ministère ont eu droit à des allocutions du champion et de la co-championne des langues officielles, ainsi qu'une présentation du bureau du Commissariat aux langues officielles portant sur l'utilisation des médias sociaux au sein des institutions fédérales.

Les bureaux régionaux ont également contribué à la promotion de la dualité linguistique en organisant différentes activités culturelles, éducatives ou ludiques. Les activités étaient variées, par ex., une dégustation de plats québécois, des présentations par des employés sur leur expérience de vie au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire, des échanges culturels et divers jeux interactifs.

Par ailleurs, des employés de la région de l'Ontario se sont réunis dans le cadre de la Journée de la dualité linguistique en organisant une activité locale intitulée *Café Dualité*. Ce rassemblement a encouragé les employés à souligner la Journée avec de la musique francophone, des exposés et des discours. Cette activité tenue à Toronto a connu un grand succès et a attiré plus de 75 participants. De plus, des conférenciers du *Centre Francophone de Toronto* et l'organisme *Toronto 2015 Pan Am/Parapan Am* ont discuté du grand nombre d'événements culturels et des possibilités de bénévolat qui permettent aux Canadiens de pratiquer et d'améliorer leurs compétences en langue seconde durant toute l'année.

Le succès de la Journée de la dualité linguistique de 2013 découle en grande partie de l'appui considérable et enthousiaste des régions : environ trois quarts des 250 employés et invités communautaires qui ont participé aux célébrations étaient dans les régions. Ce résultat est un signe de l'engagement des employés du Ministère dans toutes les régions, tant unilingues que bilingues, et démontre que la dualité linguistique est au cœur de nos valeurs ministérielles. Et grâce à l'utilisation des médias sociaux, le Ministère a su promouvoir l'importance de la dualité linguistique au sein de la société canadienne.

Célébration du 25^e anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* de 1988

Le 9 janvier dernier, le Ministère de la Justice a souligné d'une manière particulière le 25^e anniversaire de l'entrée en vigueur de l'actuelle *Loi sur les langues officielles* (LLO) de 1988. L'un des principaux artisans de la rédaction de la LLO, Me Warren J. Newman, avocat général principal à la Section du droit constitutionnel, administratif et international, a accepté de se remémorer les grands moments de l'époque ayant mené à l'adoption de cette loi. Sous la forme d'une discussion informelle animée par Me Michel Francoeur, directeur et avocat général de la Direction des langues officielles, Me Newman a résumé à sa façon les grands débats de l'époque et son implication personnelle à titre de juriste attiré à ce dossier. Cet événement s'est déroulé devant un auditoire regroupé à l'atrium de l'Édifice commémoratif de l'Est à Ottawa et a été diffusé en direct dans toutes les régions par vidéoconférence.

L'entretien a permis à l'auditoire de mieux apprécier la dualité linguistique, qui s'applique à toutes les institutions fédérales telles que définies à l'article 3 de la LLO. Comme l'a si éloquemment démontré Me Newman, la LLO demeure une source d'inspiration pour d'innombrables personnes tant dans le secteur public que dans la société en général. La dualité linguistique est un élément essentiel de ce que signifie vivre dans un pays où le gouvernement central a deux langues officielles.

Pour clore la cérémonie, le sous-ministre délégué et champion des langues officielles, Me Pierre Legault, a présenté à Me Newman une plaque commémorative soulignant le travail qu'il a accompli dans l'élaboration et l'adoption de la LLO.

Un article reprenant les faits saillants de l'entretien et de la célébration du 25^e anniversaire a été publié dans le bulletin électronique *Justice en langues officielles*. Ce bulletin, publié trois fois par année et distribué à plus de 680 abonnés et qui sera désormais disponible uniquement en version électronique sur le site internet de Justice, présente divers enjeux liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles et fait valoir les pratiques inspirantes qui font évoluer ce domaine.

Les centres de jurilinguistique

Le ministère de la Justice, dans le cadre du *Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles* de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, appui financièrement depuis plusieurs années quatre centres de jurilinguistique afin d'augmenter la capacité de l'appareil judiciaire à offrir des services en français et en anglais. Le financement vise notamment la production lexicographique, y compris la normalisation de la terminologie de la common law en français. Il contribue aussi à améliorer l'accès à la justice en anglais au Québec par la production d'outils linguistiques et juridiques spécialement destinés aux juristes anglophones de cette province.

Un financement cumulatif totalisant 860 437 \$ pour l'année 2013-2014 a été accordé aux quatre centres, soit le Centre de traduction et de terminologie juridiques de Moncton, le Centre de traduction et de documentation juridiques de l'Université

d'Ottawa, la Division de l'éducation permanente et service de perfectionnement linguistique de l'Université de Saint-Boniface, et le Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé de l'Université McGill.

La production d'outils jurilinguistiques permet aux professeurs d'écrire des ouvrages de recherche et de doctrine en langue française et anglaise, aux avocats de défendre les intérêts de leurs clients avec la terminologie appropriée et aux services législatifs de divers paliers de gouvernements d'employer la terminologie adéquate lors de la rédaction des lois et règlements. Les quatre centres collaborent également au sein du Réseau des centres de jurilinguistique dans le but de coordonner leurs efforts pour l'avancement de la jurilinguistique dans les deux langues officielles.

3. Quels « bons coups » ayant un **impact régional** votre institution veut-elle souligner ?

Le Ministère appuie plusieurs projets novateurs ayant un impact régional. Trois projets sont à mentionner :

Ontario Justice Education Network

Dans le cadre du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, le Ministère a octroyé un appui financier pluriannuel (2013-2015) totalisant 173 600 \$ sur deux ans à l'organisme Ontario Justice Education Network pour des sessions éducatives sur la justice destinées aux jeunes francophones provenant des communautés à risque, ainsi qu'auprès des nouveaux arrivants. Cet organisme dessert habituellement une clientèle majoritairement anglophone. Grâce au financement accordé, il offre maintenant à sa clientèle francophone des sessions dans leur langue. Dans le cadre du projet actuel, la clientèle cible reçoit des sessions éducatives axées sur l'acquisition d'habiletés et de connaissances ainsi que sur le changement d'attitudes. Elle acquiert aussi des renseignements utiles sur le droit à un procès en français et sur les choix de carrières en justice. Les sessions permettent aux jeunes de développer une expérience positive du système de justice et de confronter leurs perceptions négatives de l'appareil judiciaire.

Comme impact visé, en plus de sensibiliser les jeunes francophones marginalisés au système de justice canadien et aux questions liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, le projet sert de plateforme pour élargir les réseaux de juristes francophones en les encourageant à collaborer avec les organisations qui desservent ces jeunes.

Éducaloi

Le Ministère a accordé un appui financier pluriannuel de 2 390 500 \$ sur cinq ans (2013-2018) à Éducaloi, un organisme qui a comme mission d'informer les Québécois et les Québécoises de leurs droits et de leurs obligations en mettant à leur disposition de l'information juridique de qualité, diffusée dans un langage simple et accessible.

Avec la contribution du *Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles* de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*, Éducaloi offre des services à l'intention de la communauté d'expression anglaise du Québec. Il produit des outils facilement accessibles à tous avec du contenu qui est adapté aux références culturelles de la communauté anglophone du Québec.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- bonifier les services de vulgarisation d'information juridique aux citoyens des communautés anglophones du Québec;

- consolider les liens avec le réseau communautaire des communautés anglophones;
- développer des partenariats avec la communauté juridique pour mieux desservir les citoyens anglophones;
- concevoir des outils pour les intervenants communautaires des réseaux anglophones;
- élaborer des outils et des formations pour le milieu juridique; et
- développer ses services d'éducation juridiques, notamment auprès des adolescents, nouveaux arrivants et citoyens faiblement alphabétisés issus des communautés anglophones.

Association des juristes d'expression française de l'Alberta

Un financement de 22 063 \$ pour l'année 2013-2014 a été octroyé par le *Fonds du système de justice pour les jeunes* du Secteur des politiques afin de mobiliser des partenaires et des intervenants communautaires pour un projet relié au phénomène des gangs de rue en Alberta.

Le projet a permis d'organiser et de tenir une consultation sur les questions relatives à la participation des jeunes qui ont des démêlés avec la justice et qui font partie de gangs de rue ou susceptibles de l'être. De plus, le projet a servi à cerner les lacunes au chapitre des programmes et des services dédiés à cette population vulnérable. La consultation a rassemblé divers intervenants clés de la région d'Edmonton intéressés à mettre sur pied un programme d'intervention communautaire équilibrée et appropriée pour faire face au problème de gangs dans la région d'Edmonton. Cette consultation a également permis de développer des connaissances, d'accroître la sensibilisation, de renforcer les partenariats et de mettre en commun de l'information dans le but de mettre sur pied une stratégie novatrice pour appuyer les jeunes.

Le projet a permis de mieux faire connaître les besoins, les réalités et les défis des jeunes francophones ayant des démêlés avec la justice. Il a aussi paré au manque de ressources, de programmes et de services destinés à les aider dans leur intégration ou leur réintégration dans la collectivité. La consultation communautaire a aussi rassemblé des intervenants clés anglophones qui ont développé une expertise auprès des jeunes ayant des démêlés avec la justice.

Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan

Le ministère a accordé un financement de 38 666 \$ pour l'année 2013-2014 pour un projet intitulé « Infos-Jeunesse » afin de permettre la tenue de plusieurs activités visant à informer les jeunes sur divers sujets juridiques. Pour mener à bien cet objectif, l'Association a organisé diverses activités éducatives, et développé des outils et des ressources. Parmi ces activités et ressources, l'on retrouve la création d'un guide sur les débats adaptés à leurs programmes d'études, une série de minis-débats réalisés par le Conseil des écoles fransaskoises, un atelier de procès simulés en collaboration avec des personnes du troisième âge, et la participation à un concours de débat provincial ainsi qu'une conférence donnée par un juriste-invité.

Ces activités ciblent les jeunes de la 5^e à la 12^e année. En plus de les encourager à jouer un rôle actif comme citoyen, elles peuvent susciter l'intérêt des jeunes pour le domaine de la justice. De plus, la rencontre de professionnels et d'intervenants du milieu passionnés par leur vocation aura su montrer aux jeunes qu'un avenir en droit peut être synonyme d'une vie accomplie.